



Risques d'intoxications au monoxyde de carbone

Chaque année en France, on recense 6000 intoxications et 300 décès dus au [monoxyde de carbone](#). Ce gaz est incolore, inodore mais mortel.

La remise en service des appareils de chauffage sans contrôle préalable, le mauvais fonctionnement des appareils à combustion, ou leur utilisation inadaptées peuvent provoquer des accidents graves et causer des séquelles irréversibles, voir la mort.

L'[INPES](#) (Institut national de Prévention et d'Education à la Santé) à lancer sa campagne d'information sur les dangers liés au monoxyde de carbone.

On trouve également un [dossier](#) très complet sur le site du Ministère de la Santé.

Par ailleurs, la [circulaire interministérielle](#) n° DGS/SD7C/DDSC/SDGR/2006/380 du 4 septembre 2006 vise la prévention des intoxications collectives au monoxyde de carbone dans les lieux de cultes. Il faut rappeler en particulier que :

- Les installations de chauffages dans les lieux de cultes doivent faire l'objet d'un contrôle régulier ;
- Une attestation de conformité peut être fournie par les organismes agréés par Gaz de France ;
- Une attention toute particulière doit être portée sur les lieux de cultes dans lesquels seront organisés des offices de durée prolongée (ex. messe de minuit) ou des manifestations (ex. concerts) ainsi que dans ceux utilisés à titre exceptionnel.

Mise à jour le : 07/10/2011